



DEL-2025-07

**Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration**

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUIN 2025

**Nombre de membres du
Conseil d'administration :
17**

Présents : 8
Pouvoirs : 5
Votants : 13
Ne prend pas part : 0

Les administrateurs

AKKARI Maya
BEYAERT Solène
BIRABEN Anne
BONNEAU Stéphanie
BROSSEL Colombe
COBLENCÉ Emmanuel
CONNAULT François
GILAT Sylvain
GOUILLART Emmanuelle
KOMITES Pénélope
LECOQ Jean-Pierre
LEMARDELEY Marie-Christine
MARINETTI Angela
MESSAS Emmanuel
RENNER Marc
RIBON Pascale
SIMONDON Paul

La Présidente

LEMARDELEY Marie-Christine

Le Secrétaire de séance

BEYAERT Solène

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 14 heures 30, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 02 juin 2025 se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales complétée par décrets en Conseil d'Etat ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie ESPCI disposant de l'autonomie financière et de la personnalité juridique ;

Vu la délibération -ESPCI n°4 du Conseil d'administration de l'ESPCI du 13 octobre 2023 prenant acte du débat d'orientation budgétaire de l'ESPCI Paris-PSL ;

Vu la délibération 2023 - ESPCI n°1 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 6 décembre 2023, portant approbation du budget primitif 2024 ;

Vu la délibération DEL-2024-13 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 19 juin 2024 portant approbation du budget supplémentaire de 2024 ;

Vu la délibération DEL-2024-32 du conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 16 octobre 2024 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget 2024 ;

Vu la délibération DEL-2024-39 du conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 9 décembre 2024 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget 2024 ;

Considérant que les comptes arrêtés par le comptable public sont en tous points conformes à ceux tenus par la comptabilité de l'ESPCI Paris PSL ;

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Le compte de gestion de l'exercice 2024 établi par le comptable public annexé à la présente délibération est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise disposition du public sur un registre papier.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance



Solène BEYAERT

La Présidente



Marie - Christine LEMARDELEY